

Un mois après la reconnaissance du génocide de 1915 par le Congrès américain paraît « Ordres de tuer », dans lequel l'historien turc, accumulant les preuves, démantèle les arguments négationnistes

# Taner Akçam : « Le déni du génocide des Arméniens est une politique d'Etat »

PROPOS RECUEILLIS PAR  
GAÏDZ MINASSIAN

**T**aner Akçam est un sociologue et historien turc, professeur au Centre pour l'étude de l'Holocauste et des génocides de l'université du Minnesota, aux Etats-Unis, et auteur de plusieurs livres importants sur l'histoire turque contemporaine, en particulier *Un acte honteux. Le génocide arménien et la question de la responsabilité turque* (Denoël, 2008). Dans son nouvel essai, *Ordres de tuer. Arménie, 1915*, il établit l'authenticité des télégrammes controversés par lesquels les plus hautes autorités ottomanes ordonnèrent, entre 1915 et 1917, la déportation et le massacre des Arméniens – on estime le nombre de victimes à 1,5 million. Sa parution, alors que le sujet continue de faire l'objet d'un déni officiel dans la Turquie de Recep Tayyip Erdogan, est un événement.

## Quel but avez-vous poursuivi en écrivant ce nouveau livre sur le génocide des Arméniens ?

Avant sa publication de ce travail, le génocide des Arméniens était déjà un fait établi, non seulement dans le monde universitaire, mais aussi au sein de la communauté internationale au sens large. De nombreuses publications ont montré l'intention génocidaire des autorités ottomanes. Pourtant, les gouvernements turcs successifs ont continué de nier ce génocide. C'est pourquoi mon livre est surtout destiné à démanteler les arguments négationnistes.

## Quelles ont été les réactions à la parution du livre en Turquie, en 2016 ?

Il a été bien accueilli par les historiens et les médias progressistes. Les milieux négationnistes ont, quant à eux, préféré le passer sous silence. Un seul site Internet, celui du Centre pour les études eurasiennes, un institut parrainé par le gouvernement, a tenté de contester mes conclusions. Mais il s'agissait essentiellement d'attaques ad hominem.

## En quoi votre enquête marque-t-elle un progrès dans l'étude du génocide ?

Les arguments négationnistes reposent essentiellement sur l'idée qu'on manquerait de sources directes : personne n'aurait découvert un seul document ottoman montrant clairement l'intention génocidaire du gouvernement ottoman au moment où il a commencé à déporter les Arméniens. Sur cette base, les négationnistes, tout en reconnaissant des pillages et même des massacres à l'encontre des convois de déportés, nient qu'ils aient correspondu à une volonté du gouvernement.

Au contraire, disent-ils, celui-ci a fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher ces atrocités, lesquelles, selon eux, se seraient produites dans des zones montagneuses reculées, que le pouvoir ne contrôlait pas totalement. Ils affirment aussi que si un grand nombre d'Arméniens mouraient de faim, de soif ou d'épidémies et à cause de conditions météorologiques extrêmes, c'était du fait de la précarité créée par la guerre, et non d'une politique intentionnelle. *Ordres de tuer* balaye tout cela. Il montre l'existence d'ordres de mise à mort directs et prouve leur authenticité.

## Celle-ci est régulièrement contestée...

Dans un livre sur le dossier arménien publié en 1983 par la Société historique turque, contrôlée par le gouvernement, douze « thèses » sont avancées qui, en effet, sont censées invalider l'authenticité des télégrammes attribués au ministre de l'intérieur ottoman Talaat Pacha [1874-



Commémoration du génocide des Arméniens, à Beyrouth (Liban), en 2000. ANTOINE AGOUDJIAN

1921]. Je réfute toutes ces allégations. La plus importante porte sur le fait que le gouvernement ottoman n'aurait jamais utilisé un système de cryptage à 2 et 3 chiffres, mais seulement à 4 ou 5 chiffres. Or je publie plusieurs télégrammes contenant des systèmes de cryptage à 2 et 3 chiffres et je montre que le gouvernement ottoman avait recours à plusieurs systèmes de cryptage simultanément. Différents services utilisaient différents systèmes, de sorte que, dans une même période, le gouvernement pouvait utiliser à la fois le cryptage à 2, 3, 4 ou 5 chiffres. Il n'y a pas de périodisation claire dans l'utilisation de ces systèmes.

## Pensez-vous que le courant de l'histoire dissidente en Turquie, dont vous faites partie, soit en mesure de briser le négationnisme d'Etat à Ankara ?

Non, je ne le crois pas. Le pouvoir modifiera peut-être sa rhétorique, mais il ne sortira pas du déni. Cela n'a rien à voir avec le travail académique. Le déni est une politique, une idéologie profondément enracinée au sein de l'appareil d'Etat. En ce sens, il peut être comparé avec le régime d'apartheid qui a existé en Afrique du Sud. L'apartheid ne pouvait pas être détruit par la réfutation mesurée et savante des théories raciales.

Le déni ne peut être vaincu que politiquement et, à ce titre, cette lutte doit être considérée comme faisant partie de la lutte plus large pour la démocratisation en Turquie. Seul un changement de régime de ce pays entraînera la possibilité d'un changement dans le récit officiel. Mes conclusions aideront ceux qui se battent pour une Turquie démocratique. Elles fourniront de nouvelles armes à leur arsenal.

## Le 12 décembre 2019, le Congrès américain a reconnu le génocide des Arméniens et insisté pour rejeter les efforts visant à nier la réalité de ce crime. Qu'en pensez-vous ?

Quels que soient les motifs de cette résolution, c'est une décision historique. C'est la fin d'une ère et le début d'une

nouvelle. J'y vois une victoire morale pour le peuple arménien, mais aussi, bien qu'il puisse être difficile pour lui de l'accepter à ce stade, pour le peuple turc. Cela ne se fera pas tout de suite, ni même bientôt, mais cette décision devrait faire avancer la lutte des Turcs et de Kurdes pour les droits de l'homme et la démocratie en Turquie.

Il y a d'ailleurs une différence importante entre la reconnaissance américaine du génocide et celles qui ont eu lieu en France et en Allemagne. La décision du Congrès américain peut avoir un poids juridique favorisant l'ouverture de procédures judiciaires contre la Turquie. Les plaignants arméniens pourraient s'inspirer du modèle des litiges concernant la Shoah. Désormais, ceux qui s'investissent dans cette lutte ont un poids moral et juridique accru.

## Est-ce aux parlements de juger l'histoire ?

Les décisions qu'ils prennent sont d'une nature différente de la recherche historique. Je ne pense pas que les luttes des Arméniens pour la reconnaissance politique du génocide aient vraiment un rôle à jouer pour décrire les événements de 1915-1917, même si le débat public tend à confondre les deux plans. Mon livre cherche à établir des faits avec le plus de précision possible ; il ne se fonde pas sur un discours politique. De son côté, la campagne menée pour obtenir des décisions de législatures nationales s'inscrit dans le cadre de la lutte politique des Arméniens – et d'autres parties intéressées – contre le régime négationniste de la Turquie, et cette démarche, dans son ordre, est parfaitement légitime. C'est un instrument destiné à faire pression pour obtenir une reconnaissance de ce fait historique.

Nous pouvons certainement débattre des méthodes les plus efficaces pour y parvenir, mais je n'ai pas encore vu de solutions de rechange raisonnables. Que devraient faire les Arméniens, sinon ce qu'ils font ? De quel autre levier disposent-ils ? Le défi consiste à trouver d'autres moyens encore pour faire

pression sur la Turquie à l'échelle internationale. De tels efforts doivent être affinés et pris en accord avec la lutte intérieure pour la démocratisation du pays. Seule une harmonisation entre la lutte à l'extérieur et la lutte à l'intérieur pourra mettre un terme au déni en Turquie, comme ce fut le cas en Afrique du Sud après l'apartheid. ■

## Une implacable démonstration

**ORDRES DE TUER, ENQUÊTE APPROFONDIE SUR L'AUTENTICITÉ DES TÉLÉGRAMMES DU GOUVERNEMENT JEUNE-TURC** – du nom du mouvement révolutionnaire ottoman au pouvoir en Turquie entre 1908 et 1918 – ordonnant la déportation et l'extermination des Arméniens de l'Empire ottoman pendant la première guerre mondiale, repose sur un travail de recherche impressionnant, dont les résultats sont appelés à faire date.

Durant des années, Taner Akçam a parcouru trois continents à la recherche de la vérité sur ces documents officiels critiqués ou niés par les autorités turques depuis un siècle. En se fondant notamment sur une comparaison des archives qui étaient depuis longtemps à la disposition des chercheurs avec celles qui ont été déclassifiées au début des années 2010, il démonte une à une les thèses sur lesquelles repose le mensonge officiel de l'Etat turc. Son analyse des codages (chiffrages et mots-clés), de la nature du papier, de l'encre, des sceaux et signatures des documents aboutit à une vision rigoureuse de la planification des marches de la mort (1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants périrent dans ce génocide).

Avec cet ouvrage-clé sur l'organisation du crime par les plus hautes instances de l'Etat ottoman, Taner Akçam met en lumière la bureaucratie des plans d'extermination d'un peuple, dont il apporte toutes les preuves. Une réponse implacable au discours négationniste qui continue de prévaloir à Ankara. ■ GA. M.

**ORDRES DE TUER. ARMÉNIE 1915. LES TÉLÉGRAMMES DE TALAAT PACHA ET LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS**  
(Killing Orders. Talat Pasha's Telegrams and The Armenian Genocide),  
de Taner Akçam,  
traduit de l'anglais par Gilles Berton, préface d'Annette Becker,  
CNRS Editions, 324 p., 24 €.

Vous écrivez ?

Les éditions  
**amalthée**  
recherchent de  
**nouveaux auteurs**

Envoyez vos manuscrits :  
Editions Amalthée  
812 rue Louis Armand, 44200 Nantes  
Tél. 02 40 75 60 78  
www.editions-amalthée.com